

lettres de provision le nomment Charles de Quincarnon Malo (1).

En empruntant des surnoms sonores, les enfants de l'échevin Malo ont évidemment voulu dissimuler leur ascendance modeste, et le négoce exercé par leur père. Ils obéissaient à une fâcheuse habitude de la bourgeoisie, très empressée à abandonner les noms honorables de ses auteurs pour s'affubler des surnoms de terres nobles ou de domaines roturiers acquis des deniers provenant d'un commerce fructueux. Les curieux d'origines vraies se trouvaient ainsi dépités. Etranger à l'ancienne maison de Quincarnon, établie en Normandie, et n'ayant point possédé de fief de ce nom, le choix fait par Charles Malo est autant bizarre qu'inexplicable. Les enquêtes les plus minutieuses entreprises dans les dépôts publics de Paris et de plusieurs départements n'ont abouti qu'à démontrer une fantaisie ou une vanité très raffinée (2).

(1) V. les pièces justificatives.

(2) Bibl. nation. cab. des titres : dossier bleu ; *arbre généalogique de la maison Quincarnon*, au diocèse d'Evreux, originaire de l'Angleterre ; son nom patronymique est Gray ; Jean de Gray, sire de Kint ou de Kint-Arnon, s'établit en France en 1390 ; il est la souche de la famille Quincarnon qui est citée dans l'*Armorial général de la France* ; ses armoiries sont d'argent à trois trèfles de sinople posés 2 et 1. La généalogie a été faite par Chevillard. Cette famille, divisée en plusieurs branches établies en Guyenne, à Rouen et à Alençon, n'a jamais possédé Esquincarnon, ou Quincarnon, nom d'une partie de la commune de Collandres, canton de Conches, arrondissement d'Evreux : ce fief appartenait, en 1473, à Jean Barat, maître d'hôtel du roi ; il passa à Jean du Bes, échanson du roi en 1498 ; à Guillaume de Clery et au duc de Chaulnes qui le vendit, en 1654, à la famille Jubert, puis, en 1685, aux Legendre. (*Notes de M. l'archiviste du départ. de l'Eure* ; *Dictionnaire historique de l'Eure*, par Charpillon, 1874,